

ACL - GRESIVAUDAN - TARIFS ETE 2018

Tarifs concernant les activités présentées dans la brochure ACL ci-jointe, et applicables aux familles résidant sur le territoire de la Communauté de Communes du Grésivaudan.

Ces tarifs tiennent compte des aides financières de la Communauté de Communes.

CENTRES DE LOISIRS

QUOTIENT FAMILIAL	JOURNEE	DEMI-JOURNEE	DEMI-JOURNEE
	Repas compris	Avec repas	Sans repas
0 - 310	4,00 €	2,40 €	1,60 €
311 - 460	5,60 €	3,40 €	2,20 €
461 - 590	7,60 €	4,60 €	3,00 €
591 - 730	9,80 €	5,90 €	3,90 €
731 - 880	12,30 €	7,40 €	4,90 €
881 - 1171	14,70 €	8,90 €	5,80 €
1172 - 1440	19,20 €	11,60 €	7,60 €
+ 1440	24,00 €	14,50 €	9,50 €

SUPPLEMENT ACTIVITES SPECIALISEES PRATIQUEES DANS LE CADRE DES CENTRES DE LOISIRS

N. Dame de Mésage	Equitation matin : ajouter 32 € pour les 4 séances de la semaine
Les Petites Maisons	Club 3-6 ans ou 7-14 ans : ajouter 8 € par semaine
Le Clos d'Espiès	Stages d'activités spécialisées à la semaine (Ski nautique, Canoë-kayak, Aviron, Escrime, Gymnastique artistique, Magie) : ajouter 8 € par semaine. Les activités Construction d'une Ville pour jouer, Théâtre, Ultimate, Cuisine, Peinture sur porcelaine, Percussions, Tchouk-Ball et Atelier Tricot sont gratuites, mais nécessitent une réservation.

VILLA ARTHAUD

Activités spécialisées proposées pendant les vacances d'été dans le cadre du centre de loisirs

Quotient familial	Equitation (semaine de 5 après-midis)
	Tarifs
- 450	112,50 €
451 - 1220	121,50 €
1221 - 1800	130,50 €
+ 1800	139,50 €

Tarifs forfaitaires à la semaine, sans remboursement possible en cas de défection

Séjours avec hébergement

Quotient familial	Multi-activités (Aiguebelette/Roissard - 5 jours)	Equitation (Crest - 5 jours)
	Tarifs	Tarifs
- 450	315 €	400 €
451 - 1220	340 €	425 €
1221 - 1800	365 €	450 €
+ 1800	390 €	475 €

BONS VACANCES DE LA CAF

Si vous avez droit à des bons vacances de la CAF, leur valeur vient en déduction des tarifs indiqués ci-dessus, pour tous les séjours proposés.

LES AIDES DEDUCTIBLES

Des aides peuvent être accordées par le CCAS de votre commune, ou par votre Comité d'Entreprise. Ces aides vous sont versées directement, ou peuvent venir en déduction des tarifs indiqués ci-dessus.

Renseignez-vous directement auprès du CCAS de votre commune, ou auprès de votre Comité d'Entreprise.

Adhésion à l'Association : 10 € (adhésion annuelle et familiale, valable du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018).

A NOTER : les règlements par chèques vacances et par CESU sont acceptés.

Les règlements par Carte Bancaire sont possibles, uniquement au siège de l'Association.

Les règlements par virement sont également possibles : se renseigner auprès de notre secrétariat.